

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 13 MAI 1884.

COMMISSION D'ENQUÊTE SCOLAIRE.

RECENSEMENT DE LA POPULATION DES ÉCOLES OFFICIELLES

AU 13 ET AU 31 DÉCEMBRE 1883.

I.

Le rapport général que la Commission d'enquête a déposé le 14 mars dernier expose les mesures prises par les comités des écoles privées pour dépeupler celles-ci dès que la Commission d'enquête manifesterait l'intention de les visiter. De là l'impossibilité matérielle de recenser leurs élèves ou de contrôler, même partiellement, les renseignements donnés sur la population de ces écoles par des statistiques dressées avec le désir de grossir les chiffres.

Difficultés
du recensement
des
écoles privées.

Abstraction faite de cet obstacle dressé devant le recensement ordonné par la Chambre, cette opération rencontrait déjà par elle-même de très sérieuses difficultés.

La plus grave résidait dans la définition même de ce qu'il faut entendre par le mot *école*. Qu'est-ce qu'une école? Pouvait-on considérer comme répondant à cette désignation des locaux où des instituteurs inconnus, recrutés au hasard, peut-être incapables de rien enseigner ou indignes de le faire, réunissent quelques enfants plus ou moins régulièrement? Fallait-il comprendre dans le recensement des établissements prétendument scolaires où le travail de l'enfance est odieusement exploité; où l'instruction, même la plus rudimentaire, est une enseigne trompeuse?

L'enquête avait déjà révélé ce qu'il faut, sous ce rapport, rabattre des statistiques des comités diocésains.

Mais en admettant qu'on eût pu déterminer *à priori* et contradictoirement les caractères constitutifs d'une école véritable et qu'on eût pu vérifier quelles étaient celles des écoles privées qui réunissaient ces caractères et qui, à ce titre, pouvaient être portées sur les tableaux des établissements à recenser, on venait se heurter à d'autres difficultés pratiques.

Le recensement
devrait
se faire par
des personnes
étrangères à
l'enseignement.

Il était indispensable, en effet, que le recensement se fit en dehors de l'action, soit des pouvoirs publics, soit des patrons des écoles privées.

Les renseignements venant de cette double source ne pouvaient que servir de contrôle au recensement à opérer par d'autres voies d'information.

Un seul procédé était efficace : c'était de pénétrer à l'improviste, le même jour et à la même heure, dans toutes les écoles du pays et d'y compter les élèves présents.

Difficultés
de choisir des
hommes
sûrs et discrets.

Cette opération, pour réussir, exigeait le plus grand secret, sinon les instituteurs ou leurs patrons eussent pu recourir à des expédients divers pour peupler momentanément leurs écoles. Il fallait aussi choisir le jour du recensement de manière à éviter que, dans la plus grande partie du pays, les résultats n'en fussent sensiblement influencés par des circonstances locales, telles que fêtes, anniversaires ou intempéries exceptionnelles de la saison.

En supposant cette difficulté levée, où trouver, dans toutes les communes du pays, pour procéder à ce recensement, des agents intelligents et dont l'impartialité n'eût pas été contestée? Comment encore les désigner et provoquer leur action, sans donner l'éveil aux parties intéressées et fausser ainsi d'avance les résultats recherchés?

Enquête
en Irlande.

Lors de l'enquête faite en Irlande sur l'état de l'enseignement primaire, la Commission avait été arrêtée par les mêmes difficultés.

Après bien des tâtonnements, elle demanda et obtint le concours de la gendarmerie. Les districts de la constablerie correspondent dans ce pays aux districts scolaires. Les détachements se composent d'hommes sûrs, connus par leur fidélité à leurs devoirs. Ils forment une force indépendante et ne sont responsables qu'envers leurs chefs.

Ils étaient assez nombreux et offraient toutes les garanties voulues pour relever les écoles à visiter, y pénétrer, y compter les enfants.

L'opération fut longue, mais elle réussit sans provoquer l'ombre d'une résistance ou d'un mauvais vouloir. Elle eut lieu le 25 juin. En moins de six jours 192 districts firent parvenir leurs relevés à la Commission. Le reste arriva endéans la quinzaine, en même temps que les statistiques dressées pour Dublin et quelques grandes villes par l'intermédiaire des polices locales.

Quelques contre-investigations, faites sur divers points du pays, vinrent prouver l'exactitude des résultats de l'opération.

Notre gendarmerie et notre police tant rurale qu'urbaine n'étant pas orga-

nisées comme la constablerie en Irlande, il n'eût été possible de s'en servir que si les efforts de la Commission d'enquête eussent été secondés par les administrations locales et par les partisans de l'enseignement privé, mais on sait à quels procédés ces derniers ont eu recours pour écarter tout contrôle sur leur œuvre et de quels prétextes ils s'arment pour empêcher la lumière de se faire sur leurs affirmations.

Force fut donc à la Commission d'abandonner l'idée de recenser la population des écoles privées et de s'en tenir, pour les écoles officielles, aux procédés décrits dans le rapport général déposé sur le bureau de la Chambre le 14 mars dernier ⁽¹⁾.

II.

Dans un premier tableau, dressé d'après le dépouillement des bulletins de présence certifiés par tous les chefs d'institutions à la date du 13 décembre dernier, nous donnons, par province, le nombre d'élèves présents à cette date dans les écoles primaires officielles avec la proportion par rapport à la population de chaque province.

Élèves trouvés
présents
dans les écoles
primaires
officielles le
13 décembre
1883.

La population scolaire accusée par ce procédé est de 320,772 élèves, soit 5.67 p. % de la population du royaume.

D'après les données fournies par l'inspection scolaire et qui sont résumées dans un second tableau, la population des écoles primaires officielles était, au 31 décembre dernier, de 346,066 élèves, soit de 6.10 p. % de la population totale du royaume.

L'écart constaté entre les deux recensements faits à dix-sept jours d'intervalle n'offre rien d'anormal. Il peut, en grande partie, trouver son explication par ce fait déjà signalé que le 13 décembre, jour du premier recensement, le temps fut détestable sur toute l'étendue du pays. Cette circonstance a exercé une influence déprimante, surtout dans les communes rurales, sur le nombre des élèves trouvés sur les bancs des écoles.

Nous pouvons donc tenir comme exact le chiffre accusé au 31 décembre 1883 par l'inspection officielle.

Si on classe les provinces d'après l'importance de la fréquentation de leurs écoles officielles, on constate que Liège tient la tête avec une proportion de 9.48 p. %, soit la presque totalité de la population réelle de toutes les écoles (10 p. %) Puis viennent le Hainaut (8.85 p. %), le Luxembourg (8.20 p. %), Namur (7.96 p. %) et le Brabant (7.27 p. %) avec des chiffres supérieurs à la moitié de la population scolaire. Les provinces à populations flamandes pures seules restent inférieures à cette moyenne, soit Anvers avec 4.26 p. %, la Flandre orientale avec 3.15 p. %, la Flandre occidentale avec 2.59 p. % et le Limbourg, citadelle du cléricalisme, avec 2.36 p. %.

D'après les statistiques publiées par les comités diocésains, les écoles primaires privées comptaient au 15 décembre 1882, 479,280 élèves, soit

Exagération
du recensement
dressé par les
comités des
écoles privées.

(1) Pages 40 et suiv.

8.50 p. % de la population totale du royaume. Si à ces 8.50 p. % on ajoute les 6.10 p. % renseignés par le Gouvernement pour les écoles publiques ou même les 5.67 p. % trouvés par un recensement fait dans des conditions très défavorables, on arrive à une fréquentation scolaire de 14.60 ou de 14.17 p. % pour tous les enfants. Or les statistiques les plus optimistes n'ont jamais dépassé 12 p. % et la proportion, si on l'établit non sur les *inscriptions*, mais sur les *présences* réelles et régulières, n'atteint certainement pas 10 p. % de la population ⁽¹⁾. Ces données suffisent pour établir combien les statistiques de l'épiscopat sont de pure fantaisie. Attribuer aux écoles cléricales la moitié de la population scolaire, c'est leur faire large mesure. Le déchet serait bien plus considérable encore si on éliminait les écoles qui n'existent que sur le papier ou celles qui ne donnent l'enseignement que pour la forme et d'une façon absolument insuffisante.

Autres preuves
de cette
exagération.

Pour démontrer l'exagération de la statistique des écoles privées publiée sous les auspices de M. Malou, nous donnons sub n° VIII des annexes un tableau renseignant, d'un côté, les élèves recensés le 13 décembre 1883 dans les écoles officielles *primaires* et *gardiennes* et de l'autre le nombre d'enfants qui, d'après la statistique de M. Malou, auraient fréquenté en 1883 les écoles privées des deux mêmes catégories.

La récapitulation des colonnes A et B accuse, d'après ces deux éléments, une population scolaire pour tout le royaume de 999,597 enfants, soit 17,67 p. % de la population du pays ⁽²⁾.

Or, si nous consultons le dernier Annuaire statistique (1883, p. 82), nous constatons qu'il y a dans le pays 1,165,543 enfants âgés de 5 à 15 ans, soit :

613,244 enfants de 5 à 10 ans et 552,909 de 10 à 15 ans.

La durée de la fréquentation des écoles primaires ne dépassant guère l'âge de la première communion, surtout dans les campagnes, qui fournissent aux écoles privées le plus fort contingent d'élèves, il est évident que des 1,166,133 enfants de 5 à 15 ans que compte le pays, il y a lieu d'en défalquer au moins 100,000 pour établir le nombre réel des enfants en âge d'école.

Si l'on opère ce retranchement, le nombre de ces enfants est à peu près égal à celui des élèves que nous fournit la statistique de M. Malou combinée avec le recensement des écoles officielles. Tous les enfants en âge d'école recevraient donc en Belgique l'instruction primaire.

Influence de la
lutte scolaire
sur la
fréquentation
des écoles.

Ce résultat est inadmissible, car l'enquête a démontré que la lutte scolaire a eu pour conséquence de diminuer la fréquentation scolaire. La déposition

(1) En 1875 la moyenne de la fréquentation scolaire des écoles primaires communales, adoptées et privées, était pour tout le pays de 12.08 p. % (voir *Statistique générale de l'Instruction publique* publiée en 1880 par M. J. Sauveur, pp. 546 et suiv.)

(2) Il résulte du rapport sur le projet de loi sur l'instruction obligatoire déposé en séance de la Chambre des Représentants, le 23 mars 1884, au nom de la section centrale, par M. Wagener, que cette proportion n'est pas atteinte même dans les pays où l'instruction obligatoire est décrétée depuis longtemps. (Voy. ce rapport, pp. 10 et 11.)

de M. Verdeyen (t. V, p. 409, n° 764) est formelle et elle est trop caractéristique pour ne pas être citée ici textuellement :

M. VERDEYEN. « Et l'on s'incline. Ce que nous remarquons encore, c'est que la fréquentation des écoles a beaucoup diminué. Les enfants fréquentent les écoles pour faire leur première communion. Autrefois déjà, après la première communion, beaucoup d'élèves quittaient l'école. Cela devient général aujourd'hui. Pour bien exprimer ma pensée, si l'on additionne la population des écoles officielles et la population des écoles privées, on arrive à un résultat inférieur à la population de l'ancien régime. Bien entendu si l'on prend la population réelle ; car si l'on s'en tient aux statistiques, on arrivera à un résultat contraire. Mais il faut savoir comment les statistiques sont faites. A un moment donné le curé annonce que tel jour tous les enfants devront être en classe et ce jour-là le curé vient constater la présence des enfants. Il peut alors affirmer sous serment qu'à telle date, d'après une statistique fidèle, correcte, il y avait autant d'élèves à l'école. Mais allez-y le lendemain et vous y trouverez la moitié, le tiers des élèves mentionnés.

» M. BOUVIER. C'est de la fantasmagorie ?

» M. VERDEYEN. Oui. Il en est de même lorsqu'il y a une fête scolaire et qu'on veut montrer aux populations le nombre d'enfants des écoles privées. Pendant quinze jours on insiste auprès des parents pour avoir les enfants à l'école. On leur promet des vêtements et toute espèce de récompenses et puis la petite fête est là et le jour convenu il y a une longue file d'élèves qui parcourent les rues de la commune !

» Dans nos communes il y a une masse d'enfants qui courent les rues, qui ne reçoivent plus d'enseignement. Si ce régime devait continuer quelque temps, il en résulterait, dans les campagnes flamandes, une situation qui deviendrait désastreuse au point de vue de l'enseignement.

» M. LE PRÉSIDENT. Les parents ne se plaignent-ils pas non à cause de l'ignorance, mais du désordre qui en résulte ?

» M. VERDEYEN. Ils n'osent pas. Si cette situation doit continuer pendant un an ou deux l'enseignement obligatoire deviendra une nécessité.

» 705. M. LE PRÉSIDENT. D'après vous, la lutte engagée entre les deux partis n'a pas eu pour effet de remplir les écoles de part et d'autre, et de rendre ainsi l'obligation inutile. La chasse aux enfants ne se fait pas dans ce sens-là, elle a pour résultat de faire courir les rues par un grand nombre d'enfants ?

» M. VERDEYEN. C'est mon appréciation. Propriétaires catholiques, clergé, membres des bureaux de bienfaisance, administrations communales, tous ces éléments réunis ont pour principale préoccupation d'enlever les enfants aux écoles officielles sans s'inquiéter de la manière dont ils recevront l'enseignement ailleurs. C'est le moindre de leurs soucis ; au contraire, je crois qu'ils préfèrent qu'ils courent les rues. »

Une autre comparaison montre encore combien le chiffre de la population des écoles privées accusé par la statistique de M. Malou est exagéré : c'est la fréquentation avant la loi de 1879 de toutes les écoles primaires publiques et privées réunies.

D'après la statistique de M. Sauveur, parue en 1880, et que nous avons déjà citée, on comptait en 1875 :

1° Dans les écoles communales primaires et gardiennes	. 519,412 élèves
2° Dans les écoles adoptées et privées et gardiennes	. . 230,609 »

Soit ensemble. . . . 750,019 élèves

soit 13.88 p. % de la population du royaume, qui était en 1875 de 8,403,006 habitants.

D'après les chiffres de M. Malou qui aboutissent, comme nous l'avons vu, à une moyenne de 17.67 p. % de la population actuelle, la progression de la fréquentation scolaire aurait donc été de 3.75 p. %, tandis que nous venons de voir qu'un des effets les plus déplorables de cette lutte a été, au contraire, de diminuer cette fréquentation dans un grand nombre de localités.

III.

Population
des
écoles officielles
de toutes
catégories.

Dans un troisième tableau nous donnons par province la population effective trouvée le 13 décembre 1883 dans les écoles officielles de toutes catégories (primaires, gardiennes et d'adultes).

Le chiffre total des élèves trouvés présents est de 438,972, soit 7.76 p. % de la population.

Ce chiffre se décompose comme suit :

Filles	186,267
Garçons	252,705
TOTAL	438,972

Dans ce nombre est comprise la population effective non seulement des écoles gardiennes, mais aussi des écoles d'adultes. Pour ces dernières il a fallu, lorsque le 13 décembre l'école chômait, prendre le chiffre des élèves ayant fait acte de présence à la dernière leçon donnée avant cette date.

Si nous mettons la fréquentation constatée le 13 décembre 1883 dans les écoles officielles primaires et gardiennes, en regard des chiffres donnés pour 1875 par M. Sauveur, nous trouvons :

	ÉCOLES PRIMAIRES			ÉCOLES GARDIENNES	
	GARÇONS.	FILLES.		GARÇONS.	FILLES.
1875.	203,453	193,715	1875	14,037	16,207
1883.	178,327	142,582	1883	26,847	29,604
DIFFÉRENCE EN MOINS	115,126	55,533	DIFFÉRENCE EN PLUS	12,810	13,397
	168,459			26,207	

Les écoles primaires communales ont donc perdu . . . 168,459 élèves
et les écoles gardiennes en ont gagné. 26,207

La perte sur l'ensemble est donc de. 142,252 élèves

Admettons que tous les enfants ayant déserté les écoles officielles soient passés aux écoles privées et voyons quelle serait dans ce cas la population de ces écoles.

Les écoles primaires et gardiennes adoptées, privées, mais soumises à l'inspection ou entièrement libres, comptaient en 1875, savoir :

	GARÇONS.	FILLES.
Les écoles primaires. . . .	39,501	123,968
Les écoles gardiennes . . .	27,719	39,419
Soit ensemble	67,220	163,387
TOTAL.	230,607	

Si à ce nombre de 230,607 élèves
nous ajoutons toute la perte constatée sur la fréquentation
actuelle des écoles officielles. 142,152 »

nous arriverons à un total de 372,159 élèves
alors que d'après la statistique publiée par les comités diocésains il y aurait dans les écoles privées 622,437 élèves
soit 249,578 élèves au delà de ceux qui ont abandonné les écoles officielles !

IV.

Le quatrième tableau donne, par ressort d'inspection principale, la population recensée le 13 décembre dans les écoles officielles des trois catégories avec indication de la population accusée par l'inspection scolaire à la date du 31 décembre 1883.

On remarquera dans cette seconde partie du tableau que, pour certains ressorts d'inspection principale, les renseignements nous ont fait défaut pour les écoles gardiennes et les écoles d'adultes.

V.

Le cinquième tableau fait connaître les résultats constatés dans les villes et les principales communes du pays avec indication de la proportion entre la population et la fréquentation scolaire.

Il établit comment la population scolaire décroît à mesure que les admi-

Population
scolaire
par ressort
d'inspection gé-
nérale.

Population
des écoles offi-
cielles des
principales
villes et com-
munes du pays.

nistrations communales négligent leurs devoirs. Plus elles sont inféodées au clergé et hostiles à la loi, plus leurs écoles se vident, plus l'instruction des enfants de leurs administrés est livrée à des maîtres sur lesquels elles n'exercent et ne peuvent exercer aucun contrôle.

Et cela est vrai non seulement pour de petites communes rurales, mais même pour des localités de plus de 10,000 âmes, ou des villes industrielles de second ordre. Ainsi à *Courtrai* et à *Saint-Nicolas*, pour ne citer que les plus importantes, les écoles officielles ne reçoivent guère plus d'un pour cent de la population et cette faible proportion n'est même pas atteinte à *Thielt*, à *Iseghem*, à *Meulebeke*, à *Beveren* (Waes) et autres communes.

En revanche d'autres centres voient affluer dans leurs écoles la presque totalité ou plus de la moitié des enfants. Leurs populations ne se distinguent en rien cependant de celles des communes voisines où les écoles sont désertes. Mais ces localités ont des administrations pénétrées de leur responsabilité et qui osent résister aux influences de l'Église. *Willebroeck* (10.18 p. ‰), *Moerbeke* (Waes) (8.62 p. ‰), *Selzaete* (6.82 p. ‰), *Wachtebeke* (5.89 p. ‰) sont dans ce cas et méritent d'être citées avec honneur.

Capelle-lez-Herlaimont (Hainaut) figure en tête des villes et communes de 5 à 10 mille habitants, avec une moyenne de 13.50 p. ‰.

Cette proportion, exceptionnelle même en wallonie, n'est atteinte dans aucune autre localité du pays.

La commune d'*Herstal* tient le premier rang des localités de 10 à 20 mille habitants avec une proportion de 12.64 p. ‰.

Seraing et *Anderlecht* sont à la tête des deux catégories de 20 à 50 mille et de 10 à 20 mille habitants, respectivement avec des moyennes de 9.17 p. ‰ et de 8.02 p. ‰.

Enfin *Gand* avec 7.10 p. ‰ l'emporte sur nos trois autres grandes villes de plus de 100,000 habitants.

Ces faits démontrent péremptoirement que dans les campagnes aussi bien que dans les villes, les populations préfèrent les écoles officielles dès qu'elles n'ont plus à redouter la pression exercée sur leurs consciences par le clergé et les persécutions dont il les a accablées pour battre en brèche la loi de 1879.

VI.

Population
comparative des
écoles
officielles en
1878, 1880 et
1883.

Dans un sixième tableau nous mettons en regard, pour les villes et communes les plus importantes du pays, la population des écoles primaires communales en 1878, 1880 et 1883.

Pour les années 1878 et 1880, nous avons pris les chiffres qui nous ont été fournis par les documents publiés par le Département de l'Instruction publique.

Ce tableau renseigne pour chaque localité, dans la dernière colonne, l'augmentation ou la diminution de la population scolaire actuelle comparée à celle de 1878.

Sur les 174 localités comprises dans ce tableau il y en a 50 dans lesquelles le nombre des enfants trouvés dans les écoles primaires communales en 1883 est supérieur à la population accusée en 1878. Ce résultat se produit dans toutes les villes de premier et de second rang à l'exception de Bruxelles, Namur, Bruges et St-Nicolas.

Pour les 124 autres localités, qui accusent une diminution de la population de leurs écoles, il importe, pour apprécier cette diminution à sa juste valeur, de tenir compte de cette circonstance que, dans une grande partie du pays et spécialement dans les Flandres, l'enseignement primaire des filles était presque entièrement aux mains des corporations religieuses dont les écoles, à la faveur de l'adoption, tenaient lieu d'écoles communales. Ces corporations ayant renoncé à l'adoption, la population de leurs écoles est désormais portée à l'actif de l'enseignement privé.

Si, d'un autre côté, on établit la comparaison entre les années 1880 et 1883 on trouve que, depuis l'année 1880 et nonobstant les efforts du clergé, la population scolaire s'est accrue dans 89 des localités comprises dans le tableau que nous étudions et qu'elle a diminué ou est restée stationnaire dans les 85 autres.

Ainsi Mons, qui n'avait que 1521 élèves en 1880 contre 1648 en 1878, compte aujourd'hui 1514 enfants dans ses écoles. Cette ville a donc depuis 1880 reconquis 203 enfants sur les 336 qu'elle avait perdus au début de la lutte scolaire.

VII.

Dans un septième tableau nous avons renseigné toutes les écoles qui, à la date du 13 décembre 1883, nous ont été signalées comme complètement dépeuplées ainsi que celles où le recensement n'a pas accusé la présence de plus de 4 ou de 5 élèves. Ce sont le plus souvent des écoles organisées dans des hameaux dépendant de communes où les écoles officielles du centre ont un certain nombre d'élèves. Souvent aussi c'est une école destinée à un seul sexe qui est dépeuplée. Il serait donc inexact de conclure, de notre relevé, que dans toutes les communes renseignées sur ce tableau il n'y a pas d'élèves dans les écoles officielles. Cela n'est vrai que pour quelques localités où l'école *mixte* ne compte pas au delà de cinq enfants des deux sexes.

Relevé
des écoles dé-
peuplées

Il résulte de ce tableau qu'il y a dans le pays environ 90 écoles officielles primaires ou gardiennes complètement dépeuplées et 195 écoles dont la population scolaire est insignifiante, soit ensemble 285 écoles que l'on peut considérer comme étant désertes ou à peu près.

Ces chiffres se décomposent par province comme suit :

Relevé des écoles primaires ou gardiennes			
	Complètement dépeuplées.	A peu près dépeuplées.	TOTAUX.
Province d'Anvers.	7	12	19
» de Brabant.	0	7	7
» de la Flandre occidentale . .	16	26	42
» de la Flandre orientale. . .	16	41	57
» de Hainaut.	1	3	4
» de Limbourg	32	48	80
» de Liège	2	10	12
» de Luxembourg	7	25	32
» de Namur	9	23	32
TOTAL.	90 (1)	195	285

D'après la statistique scolaire que nous avons publiée en 1883, page 221, il y avait dans le pays, au 31 décembre 1881, 701 écoles gardiennes et 4,703 écoles primaires officielles proprement dites, soit ensemble 5,406 institutions scolaires communales.

En négligeant les modifications que ces chiffres ont pu subir depuis le 1^{er} janvier 1882, on voit que, sur cent écoles, il n'y en a que 1.77 p. % qui étaient entièrement dépeuplées au 13 décembre 1883 et 3.53 p. % dont la population ne dépasse pas 4 ou 5 élèves.

Les Secrétaires,
PATERNOSTER.
GUST. WASHER

Le Président,
AUG. COUVREUR.

(1) A la séance de la Chambre des Représentants du 8 mars dernier (*Ann. parl.*, p. 684, 2^e colonne), M. le Ministre de l'Instruction publique s'exprimait comme suit : « Au mois de » décembre 1881, le nombre des écoles sans élèves était de 112. Aujourd'hui il est réduit à 88. » Les $\frac{9}{11}$ de ce chiffre sont fournis par les provinces d'Anvers et de Limbourg ainsi que par » les deux Flandres. Ces provinces ont ensemble 72 écoles dans cette situation. Le Limbourg » en fournit pour sa part 32, soit pour sa part $\frac{4}{11}$. »

Les faibles différences entre ces indications et celles que fournit le tableau ci-dessus peuvent s'expliquer par ce fait qu'à la date du 13 décembre 1883, jour du recensement, quelques écoles, bien que fréquentées habituellement par un très petit nombre d'élèves, auront de fait été vides par l'absence fortuite de tous les élèves inscrits.

ANNEXES.

TABLEAU I.

*Élèves trouvés présents dans les écoles primaires officielles proprement dites
au 13 décembre 1883.*

PROVINCES.	POPULATION.	NOMBRE D'ÉLÈVES présents.	PROPORTION.	OBSERVATIONS.
Anvers.	602,608	23,548	3.90 %	
Brabant	1,016,091	69,379	6.82 %	
Flandre occidentale	703,777	15,427	2.19 %	
Flandre orientale	898,557	26,725	2.97 %	
Hainaut	998,607	80,078	8.01 %	
Liège	683,769	59,496	8.70 %	
Limbourg	213,770	4,088	2.36 %	
Luxembourg	211,163	16,499	7.81 %	
Namur	325,863	24,569	7.54 %	
	5,655,197	320,709	5.67 %	

La population du royaume étant de 5,655,197 habitants, la moyenne de la fréquentation au 13 décembre 1883 était de 5.67 p. %.

TABLEAU II.

*Élèves trouvés présents dans les écoles primaires officielles proprement dites
au 31 décembre 1883.*

PROVINCES.	POPULATION.	NOMBRE d'élèves présents.	PROPORTION.	Observations.
Anvers	602,698	25,673	4.26 %	
Brabant	1,016,991	73,916	7.27 %	
Flandre occidentale	705,777	16,790	2.39 %	
Flandre orientale	898,557	28,282	3.15 %	
Hainaut	998,607	88,350	8.85 %	
Liège	683,769	64,775	9.48 %	
Limbourg	213,770	5,037	2.36 %	
Luxembourg	211,165	17,510	8.20 %	
Namur	323,863	25,955	7.96 %	
		346,066		

La population du royaume étant de 5,655,197 habitants, la moyenne de la fréquentation au 31 décembre 1883 était de 6.10 %.

TABLEAU III.

Population des écoles primaires, des écoles gardiennes et des écoles d'adultes officielles au 31 décembre 1883.

PROVINCES.	FILLES présentes à l'école			GARÇONS présents à l'école			TOTAUX.		TOTAL général.
	primaire.	gardienn.	d'adultes.	primaire.	gardienn.	d'adultes.	Filles.	Garçons.	
Anvers	10,714	2,028	1,340	12,834	1,780	4,038	14,082	+ 18,661	= 32,743
Brabant	31,291	5,805	2,552	38,088	6,285	10,902	39,718	+ 45,565	= 85,083
Flandre occident. .	6,270	1,754	279	9,157	1,524	3,035	8,285	+ 15,514	= 21,797
Flandre orientale .	12,213	3,621	1,093	14,512	3,315	5,456	16,927	+ 25,281	= 40,208
Hainaut	34,705	9,350	2,764	45,375	7,874	8,671	46,817	+ 61,920	= 108,737
Liège	27,645	4,045	3,747	31,853	3,963	9,249	35,455	+ 45,067	= 80,500
Luxembourg . . .	7,048	779	493	9,451	770	5,980	8,520	+ 16,201	= 24,521
Limbourg	2,306	245	90	2,682	240	1,455	2,659	+ 4,377	= 7,016
Namur	10,194	1,911	1,043	14,375	1,287	8,637	14,048	+ 24,510	= 38,567
	142,382	29,604	14,381	178,327	26,847	47,531	186,267	252,705	438,972
	186,267			252,705					

TABLEAU IV.

Élèves recensés le 13 décembre 1883 dans les écoles officielles.

RESSORT D'INSPECTION PRINCIPALE.	PRIMAIRES.		GARDIENNES.		D'ADULTES.	
	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.
Ressort principal d'Anvers. . . .	7,175	8,876	1,418	1,224	905	2,405
— de Malines	5,559	5,958	610	505	435	1,635
	10,714	12,854	2,028	1,729	1,340	4,038
— de Bruxelles. . . .	18,575	20,752	4,054	4,482	2,109	6,294
— de Louvain	12,916	17,556	1,861	1,805	425	4,608
	51,201	58,088	5,895	6,285	2,532	10,902
— de Bruges	4,050	5,404	1,055	847	104	1,767
— de Courtrai	2,240	3,755	701	477	175	1,266
	6,270	9,157	1,754	1,324	279	3,033
— d'Alost	4,477	6,566	857	750	275	2,506
— de Gand	7,756	8,146	2,784	2,585	818	3,150
	12,215	14,512	5,621	5,515	1,095	5,456
— de Charleroi. . . .	15,656	18,164	4,699	5,747	1,189	5,986
— de Mons	15,285	16,727	5,067	2,799	1,112	2,904
— de Tournai	7,782	10,484	1,585	1,528	465	1,781
	34,705	45,375	9,550	7,874	2,764	8,671
— de Huy	15,626	16,080	1,575	1,045	867	5,689
— de Liège	14,017	15,775	2,668	2,922	2,880	5,560
	27,645	31,855	4,043	3,965	5,747	9,249
— de Marche	2,660	5,679	258	244	220	2,994
— d'Arlon	4,588	5,772	541	526	275	2,986
	7,048	9,451	779	770	495	5,980
— de Hasselt	2,506	2,682	245	240	90	1,435
— de Namur	6,722	9,756	1,179	770	1,255	5,194
— de Dinant	5,472	4,619	752	517	710	5,465
	10,194	14,375	1,911	1,287	1,945	8,657

*Élèves présents d'après l'inspection scolaire au 31 décembre 1883
dans les écoles officielles.*

RESSORT D'INSPECTION PRINCIPALE.	PRIMAIRES.		GARDIENNES.		D'ADULTES.	
	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.
Ressort principal d'Anvers. . . .	7,867	9,007	750	2,979	1,798	1,781
— de Malines	3,702	4,197	689	662	498	1,784
	11,569	14,104	1,439	3,641	2,296	3,565
— de Bruxelles. . . .	19,123	21,884	4,329	4,801	2,896	8,091
— de Louvain	14,457	18,452	1,858	1,811	(¹)	(¹)
	53,580	40,356	6,187	6,615	2,896	8,091
— de Bruges	4,286	5,679	1,202	832	151	1,960
— de Courtrai	2,556	4,269	856	608	172	1,752
	6,842	9,948	2,058	1,550	506	5,692
— d'Alost	4,870	6,748	881	861	(¹)	(¹)
— de Gand	8,145	8,519	2,995	2,825	1,612	3,115
	13,015	15,267	3,876	3,684	1,612	3,115
— de Charleroi. . . .	14,931	19,908	5,013	4,402	1,589	5,348
— de Mons	14,185	18,145	3,419	3,276	1,277	4,509
— de Tournai	9,005	12,209	1,769	1,769	6,222	2,931
	58,119	50,262	10,251	9,447	9,088	12,788
— de Huy	15,150	18,065	1,635	1,465	1,211	4,470
— de Liège. . . .	15,108	16,452	3,475	6,256	5,199	6,256
	50,258	54,517	5,108	7,699	4,410	10,715
— de Marche	2,850	5,827	269	264	(¹)	(¹)
— d'Arlon	4,595	6,040	(¹)	(¹)	253	3,250
	7,445	9,827	269	264	253	3,250
— de Hasselt	2,248	2,822	224	260	62	1,641
— de Namur	7,516	10,567	1,251	1,157	(¹)	(¹)
— de Dinant	3,650	4,620	751	667	619	3,964
	10,946	14,987	2,005	1,824	619	5,964

(¹) Le nombre n'a pas été relevé.

TABLEAU V.

Tableau indiquant le nombre d'élèves trouvés présents le 13 décembre 1883 dans les écoles primaires officielles des villes et des principales communes du pays et renseignant le nombre des habitants et la moyenne de la fréquentation scolaire par tête d'habitant.

VILLES ET COMMUNES	POPULATION au 31 déc. 1881. Ann. statistique 1882.	ÉLÈVES trouvés présents au 13 décembre 1883.			MOYENNE par cent habitants.
		Filles.	Garçons.	TOTAL.	
Gand	133,755	4,987	4,016	9,003	7.10
Liège	126,233	3,953	4,592	8,545	6.84
Anvers	175,630	4,922	5,696	10,618	6.04
Bruxelles	105,350	4,567	4,854	9,421	5.69
<i>Villes et communes de 25 à 50 mille habitants.</i>					
Seraing	28,385	1,349	1,250	2,605	9.17
Ixelles	37,823	1,468	1,651	3,119	8.21
Louvain	36,507	1,460	1,522	2,782	7.65
Saint-Gilles	34,901	1,115	1,409	2,524	7.25
Malines	45,551	1,475	1,406	2,879	6.64
Schaebeek	45,172	1,594	1,274	2,868	6.64
Molenbeek	42,515	1,475	1,515	2,790	6.55
Verviers	41,692	1,330	1,396	2,726	6.54
Saint-Josse-ten-Noode	28,584	884	975	1,859	6.50
Namur	25,766	414	724	1,138	4.41
Tournai	32,817	546	813	1,359	4.14
Bruges	44,598	628	608	1,236	2.77
Saint-Nicolas	26,191	177	223	400	1.52
Courtrai	27,516	258	141	379	1.02
<i>Villes et communes de 20 à 25 mille habitants.</i>					
Anderlecht	24,096	943	991	1,934	8.02
Jumet	20,997	641	793	1,434	6.85

VILLES ET COMMUNES.	POPULATION au 31 déc 1881 Ann. statistique 1882	NÉCESSITÉS trouvés présents au 13 décembre 1883.			MOYENNE par cent habitants
		Filles.	Garçons.	TOTAL.	
Mons	24,158	587	927	1,514	0.20
Borgerhout	21,076	267	505	770	3.65
Alost	20,982	363	547	710	3.38
<i>Villes et communes de 10 à 20 mille habitants.</i>					
Herstal	11,381	608	828	1,436	12.61
Châtelet	10,568	526	481	1,007	9.55
Uccle	11,013	490	564	1,054	9.57
Charleroi	17,442	687	940	1,627	9.32
Marchiennes	12,792	327	835	1,162	9.08
Dison	11,961	494	587	1,081	9.03
Courcelles	11,535	463	525	988	8.71
Ledeberg	10,374	564	531	894	8.61
Laeken	18,710	718	893	1,611	8.61
Wasmes	12,500	428	615	1,043	8.47
Montigny-sur-Sambre	15,446	550	589	1,139	8.47
Dour	10,172	326	456	782	7.68
Tirlemont	14,074	397	659	1,056	7.50
La Louvière	12,242	414	497	911	7.44
Ostende	19,096	619	695	1,314	6.67
Gilly	17,783	570	603	1,175	6.60
Quaregnon	12,261	313	434	747	6.09
Etterbeek	12,540	227	429	656	5.23
Huy	12,594	441	203	344	5.11
Menin	11,960	391	157	548	4.59
Jemappes	10,711	157	333	490	4.57
Nivelles	10,238	257	183	440	4.39
Lokeren	17,956	303	415	718	4.00
Ypres	15,859	298	302	600	3.78
Mouscron	11,406	154	241	395	3.46
Eecloo	10,812	145	187	332	3.05
Gheel	10,551	146	161	307	2.90
Boom	13,036	151	202	353	2.70
Renaix	14,499	216	144	360	2.47

VILLES ET COMMUNES.	POPULATION au 31 déc. 1885 — Ann. statistique 1888.	É L È V É S trouvés présents au 13 décembre 1883.			MOYENNE par cent habitants.
		Filles.	Garçons.	TOTAL.	
Hasselt	12,470	118	158	270	2.21
Hamme-sur-Durme	11,544	97	162	259	2.15
Lierre	17,182	265	88	353	2.04
Poperinghe	10,921	54	135	189	1.73
Wetteren	10,870	102	63	165	1.51
Roulers	17,576	98	144	242	1.38
Tamise	10,015	47	61	108	1.07
Saint-Trond	11,681	60	48	117	1.00
Turnhout	16,874	104	64	168	0.94
Zeel	12,785	40	40	80	0.60
<i>Villes et communes de 5 à 10 mille habitants.</i>					
Anvers.					
Willebroeck	6,228	280	354	634	10.18
Merxem	5,272	85	171	256	4.85
Berchem	9,805	140	255	375	3.80
Heyst-op-den-Berg	5,206	71	92	163	3.13
Duffel	5,155	58	71	129	2.50
Niel	5,207	57	69	126	2.42
Moll	5,909	63	72	135	2.28
Bornhem	5,158	36	57	93	1.80
Deurne	5,409	29	45	74	1.36
Brabant.					
Braine-l'Alleud	6,471	219	366	585	9.04
Wavre	6,919	101	240	431	6.22
Diest	7,457	240	206	446	5.98
Vilvorde	8,581	204	273	477	5.69
Kessel-Loo	5,277	105	164	269	5.10
Aerschot	5,503	129	152	261	4.91
Hal	9,598	235	175	410	4.35
Overysse	5,401	86	127	213	3.94
Loeuw-St-Pierre	5,429	66	68	134	2.47
Assche	6,450	58	104	142	2.20

VILLES ET COMMUNES.	POPULATION	ÉLÈVES			MOYENNE par cent habitants.
	au 31 déc. 1881	trouvés présents au 31 décembre 1883.			
	Ann. statistique 1882.	Filles.	Garçons.	TOTAL.	
Flandre occidentale.					
Furnes	5,147	172	88	260	5.05
Harlebeke.	6,075	92	120	212	3.48
Oostcamp.	5,720	42	70	112	1.95
Wervicq	7,158	60	67	127	1.77
Staden	5,190	33	55	85	1.63
Langemark.	6,876	25	62	85	1.25
Ingelmunster	5,728	23	42	65	1.15
Thourout	8,750	45	55	98	1.12
Lichtervelde.	6,400	35	37	70	1.09
Wevelghem	5,303	20	35	55	1.00
Waereghem.	7,193	36	35	69	0.96
Deerlyck	5,005	14	34	48	0.95
Thielt	9,751	31	60	91	0.93
Izeghem	9,186	55	34	69	0.75
Moorslede.	6,484	"	55	55	0.54
Wynghene	8,118	15	25	38	0.46
Meulebeke	8,945	15	28	41	0.45
Ruyssselede	6,670	"	24	24	0.37
Swevezele	5,157	15	3	16	0.31
Rumbeke	6,020	2	7	9	0.14
Ardoye	6,079	1	3	4	0.06
Flandre orientale.					
Moerbeke (Waes).	5,287	154	302	456	8.62
Selzaete.	5,015	166	176	342	6.82
Ninove	6,549	153	287	440	6.64
Wachtebeke	5,055	156	162	298	5.89
Grammont.	9,459	162	149	311	5.29
Termonde.	8,652	104	153	257	2.74
Aeltre	7,027	79	108	187	2.66
Audenarde.	5,597	71	75	144	2.57
Lebbeke	5,961	51	78	129	2.16
Maldeghem	8,479	70	82	152	1.79
Calcken.	5,377	37	43	80	1.49
Mont-Saint-Amand	7,702	52	57	109	1.41
Buggenhout.	5,058 (1)	29	40	69	1.36

⁽¹⁾ Population au 31 décembre 1882.

VILLES ET COMMUNES.	POPULATION au 31 déc. 1881 — Ann. statistique 1882.	É L È V E S trouvés présents au 31 décembre 1883.			MOYENNE par cent habitants.
		Filles.	Garçons.	TOTAL.	
Flandre orientale (suite).					
Stekene.	7,155	52	57	89	1.24
Waerschoot.	5,228	23	25	48	0.91
Evergem.	6,578	18	22	40	0.60
Somergem.	5,751	12	15	27	0.47
Cruysbautem.	5,580	8	10	17	0.30
Waesmunster.	5,864	11	6	17	0.29
Beveren (Waes).	7,902	9	8	17	0.21
Mainaut					
Capelle-lez-Herlaimont.	5,241	505	405	708	13.50
Lodelinsart.	6,627	547	385	732	11.04
Écaussines-d'Enghien.	6,028	226	378	604	10.02
Ransart.	5,662	112	434	546	9.64
Châtelineau.	8,374	568	405	773	9.24
Roux.	7,797	408	296	704	9.02
Marcinelle.	9,498	564	485	849	8.94
Anderlues.	6,170	181	562	543	8.80
Monceau-sur-Sambre.	6,500	220	351	571	8.78
Norlanwelz.	6,700	265	313	588	8.78
Fontaine-l'Évêque.	5,141	175	265	440	8.55
Houdeng-Goegnies.	5,564	255	201	456	8.50
Frameries.	9,953	546	454	800	8.05
Carnières.	5,840	146	521	467	7.98
Boussu.	8,755	313	375	688	7.87
Mont-sur-Marchienne.	6,718	165	364	527	7.84
Peruwelz.	7,990	252	385	615	7.69
Hornu.	8,161	252	542	594	7.29
Houdeng-Aimeries.	5,990	223	201	434	7.24
Thuin.	5,437	149	245	394	7.24
Couillet.	7,135	240	271	511	7.16
La Bouverie.	6,076	165	269	434	7.14
Dampremy.	8,176	283	293	576	7.05
Pâturages.	9,886	359	271	660	6.87
Gosselies.	8,302	341	226	567	6.82

VILLES ET COMMUNES.	POPULATION au 31 déc. 1883. — Ann. statistique 1883.	É L È V E S trouvés présents au 31 décembre 1883.			MOYENNE par cent habitants.
		Filles.	Garçons.	Total.	
Leuze	6,270	238	153	391	6.23
Farciennes	5,200	131	172	303	5.82
Ath	9,367	174	333	507	5.51
Cuesmes	7,047	154	218	372	5.27
Lessines	7,381	163	205	368	4.98
Braine-le-Comte	7,857	198	178	376	4.78
Baudour	5,597	70	161	231	4.10
Soignies	8,223	167	160	327	3.97
Binche	9,223	134	202	336	3.64
Ellezelles	5,363	83	83	166	3.00
Liège.					
Jemeppe	6,470	356	358	714	11.03
Ensival	5,849	314	330	644	11.01
Ans	5,742	322	307	629	10.95
Chênée	5,778	328	293	621	10.76
Ougrée	8,375	463	409	872	10.41
Saint-Georges	5,751	237	323	560	9.71
Montégnée	7,158	262	270	530	7.40
Spa	6,723	284	175	459	6.81
Grivegnée	7,507	235	269	494	6.58
Limbourg.					
Tongres	8,325	219	106	325	6.38
Luxembourg.					
Arlon	7,326	355	411	766	10.45
Namur.					
Dinant	6,484	152	18	339	5.22
Andenne	7,419	*	133	133	1.82

TABLEAU VI.

Tableau indiquant la population des écoles primaires communales des villes et des principales communes du pays en 1878, 1880 et 1883.

VILLES ET COMMUNES.	POPULATION au 31 déc. 1881. — Ann. statistique 1882.	POPULATION des écoles primaires communales en			DIFFÉRENCES en plus et en moins entre 1878 et 1883.
		1878.	1880.	1883.	
Gand.	133,755	7,598	9,595	9,605	+ 2,005
Liège.	126,253	8,327	8,088	8,545	+ 218
Anvers.	175,656	9,991	9,618	10,618	+ 627
Bruxelles.	105,350	9,469	9,240	9,421	— 48
<i>Villes et communes de 25 à 50 mille habitants.</i>					
Seraing.	28,585	2,271	2,567	2,605	+ 334
Ixelles.	37,823	2,593	2,715	3,109	+ 507
Louvain.	36,567	2,569	2,257	2,782	+ 213
Saint-Gilles.	54,901	1,660	2,501	2,524	+ 864
Schaerbeck.	45,172	2,822	2,959	2,868	+ 46
Verviers.	41,692	2,506	2,545	2,726	+ 220
Saint-Josse-ten-Noode.	28,584	1,489	1,551	1,859	+ 370
Molenbeek.	42,515	2,028	2,264	2,700	+ 762
Malines.	45,351	2,758	3,086	2,879	+ 141
Namur.	25,766	1,390	1,111	1,158	— 252
Tournai.	52,817	1,156	1,250	1,359	+ 203
Bruges.	44,598	2,008	1,461	1,256	— 772
Saint-Nicolas.	26,191	1,152	407	400	— 752
Courtrai.	27,316	504	92	379	+ 75
<i>Villes et communes de 20 à 25 mille habitants.</i>					
Anderlecht.	24,096	1,648	1,512	1,954	+ 286
Jumet.	20,907	2,028	1,755	1,454	— 594

VILLES ET COMMUNES.	POPULATION	POPULATION			DIFFÉRENCES
	ou	des écoles primaires communales			en plus et en moins
	31 déc. 1881.	en			entre
	Ann. statistique 1882.	1878.	1880.	1885.	1878 et 1885.
Mons	24,158	1,648	1,512	1,514	— 134
Borgerhout	21,076	1,286	663	770	— 516
Alost	20,982	1,216	805	710	— 506
<i>Villes et communes de 10 à 20 mille habitants.</i>					
Herstal	11,531	1,360	1,539	1,456	+ 76
Châtelet	10,568	1,263	1,054	1,007	— 256
Uccle	11,013	800	854	1,054	+ 254
Charleroi	17,442	1,856	1,555	1,627	— 209
Marchiennes	12,792	927	905	1,162	+ 235
Dison	11,961	1,077	979	1,081	+ 4
Courcelles	11,535	1,054	1,054	988	— 46
Ledeberg	10,574	1,054	1,070	894	— 40
Laeken	18,710	1,622	1,272	1,611	— 11
Wasmès	12,500	1,010	1,216	1,045	+ 33
Montigny-sur-Sambre	13,446	1,095	1,225	1,159	+ 46
Dour	10,172	915	865	782	— 133
Tirlemont	14,074	769	979	1,056	+ 287
La Louvière	12,242	941	1,224	911	— 30
Ostende	19,696	1,224	1,548	1,514	+ 90
Gilly	17,785	1,572	1,280	1,175	— 397
Quaregnon	12,261	887	1,005	747	— 140
Etterbeek	12,540	797	657	656	— 141
Huy	12,594	980	980	644	— 336
Menin	11,960	556	546	548	+ 212
Jemappes	10,711	570	491	490	— 80
Nivelles	10,258	278	595	440	+ 162
Lokeren	17,956	1,285	797	718	— 547
Ypres	15,859	761	726	600	— 161
Mouscron	11,406	451	447	395	— 56
Eecloo	10,812	462	168	552	— 130
Gheel	10,551	1,000	278	307	— 69
Boom	15,056	505	367	353	+ 50
Renaix	14,490	523	400	360	— 37

VILLES ET COMMUNES.	POPULATION au 31 déc. 1881.	POPULATION des écoles primaires communales en			DIFFÉRENCES en plus et en moins entre 1878 et 1883.
	Ann. statistique 1882.	1878.	1880.	1883.	
Hasselt	12,470	789	495	270	— 513
Hamme-sur-Durme	11,544	922	139	259	— 303
Lierre	17,182	909	317	353	— 616
Poperinghe	10,931	267	271	189	— 78
Wetteren	10,870	576	168	165	— 411
Roulers	17,576	557	238	242	— 315
Tamise	10,015	911	27	108	— 803
Saint-Trond	11,681	115	83	117	+ 2
Turnhout	16,874	803	127	168	— 635
Zeel	12,785	825	112	80	— 735
<i>Villes et communes de 5 à 10 mille habitants.</i>					
Anvers.					
Willebroeck	6,228	374	557	634	+ 260
Merxem	5,272	600	210	256	— 344
Berchem	9,805	523	281	373	— 150
Heyst-op-den-Berg	5,206	820	215	163	— 657
Duffel	5,155	510	102	129	— 381
Niel	5,207	367	152	126	— 241
Moll	5,909	484	99	135	— 349
Bornhem	5,158	381	76	93	— 288
Deurne	5,409	268	79	74	— 194
Brabant.					
Koekelberg	5,301	325	593	492	+ 107
Braine-l'Alleud	6,471	618	605	585	— 33
Jette	5,126	314	270	439	+ 125
Wavre	6,919	760	538	431	— 329
Diest	7,457	564	510	446	— 118
Vilvorde	8,381	577	516	477	+ 100
Kessel-Loo	5,277	272	266	269	— 3
Aerschot	5,503	227	269	261	+ 34
Hal	9,308	899	328	410	— 489
Overyssehe	5,401	641	240	213	— 428
Leeuw-S'-Pierre	5,429	325	24	134	— 191
Assche	6,450	557	182	142	— 395

VILLES ET COMMUNES.	POPULATION	POPULATION			DIFFÉRENCES
	en	des écoles primaires communales			en plus et en moins
	31 déc. 1881.	en			entre
	Ann. statistique 1882.	1878.	1880.	1883.	1878 et 1883.
Flandre occidentale.					
Furnes	5,147	125	208	260	+ 135
Harlebeke	6,075	372	220	212	— 160
Oostcamp	5,729	330	111	112	— 215
Wervicq	7,158	330	93	127	— 203
Staden	5,190	218	53	85	— 133
Langemarck	6,876	352	94	85	— 267
Ingelmunster	5,728	180	41	65	— 115
Thourout	8,750	240	130	98	— 142
Lichtervelde	6,400	235	57	70	— 165
Wevelghem	5,303	185	28	53	— 152
Waereghem	7,195	381	67	69	— 512
Deerlyck	5,003	150	40	48	— 102
Thielt	9,731	456	77	91	— 365
Iseghem	9,186	256	34	69	— 187
Moorslede	6,484	261	52	35	— 226
Wynghene	3,118	258	22	58	— 320
Meulebeke	8,945	319	40	41	— 278
Ruysslede	6,670	202	34	24	— 178
Swerezele	5,137	77	•	16	— 61
Rumbeke	6,029	170	4	9	— 161
Ardoye	6,079	179	•	4	— 175
Flandre orientale.					
Moerbeke (Waes).	5,287	166	507	456	+ 290
Selzaete	5,103	548	376	342	— 206
Ninove	6,549	771	335	440	— 331
Wachtebeke	5,055	491	349	298	— 193
Grammont	9,439	520	275	311	— 209
Termonde	8,632	590	193	237	— 353
Aeltre	7,027	385	144	187	— 192
Audenarde	5,597	333	155	144	— 189
Lebbeke	5,961	375	133	129	— 246
Maldegheem	8,479	550	181	152	— 378
Calcken	5,577	466	134	80	— 380
Mont-Saint-Amand	7,702	254	35	109	— 145
Buggenhout	5,048	340	71	69	— 271

VILLES ET COMMUNES.	POPULATION	POPULATION			DIFFÉRENCES en plus et en moins entre 1878 et 1883.
	ou 31 déc. 1881.	des écoles primaires communales en			
	— Ann. statistique 1882.	1878.	1880.	1883.	
Flandre orientale (suite).					
Stekene.	7,155	544	80	89	— 455
Waerschot.	5,228	200	73	48	— 153
Evergem.	8,578	283	47	40	— 243
Somergem.	5,751	312	44	27	— 285
Cruyschaute.	5,580	433	40	17	— 416
Waesmunster.	5,864	606	52	17	— 589
Beveren (Waes).	7,902	754	10	17	— 757
Hainaut.					
Chapelle-lez-Herlaimont.	5,241	553	642	708	+ 155
Lodelinsart.	6,627	940	1,026	732	— 208
Écaussines-d'Enghien.	6,028	460	419	604	+ 144
Ransart.	5,662	1,156	857	546	— 590
Châtelaineau.	8,574	1,007	870	773	— 324
Roux.	7,797	678	671	704	+ 26
Marcinelle.	9,498	700	799	849	+ 149
Anderlues.	6,170	608	655	543	— 65
Monceau-sur-Sambre.	6,500	453	522	571	+ 115
Morlanwelz.	6,700	614	665	588	— 26
Fontaine-l'Évêque.	5,141	468	372	440	— 28
Houdeng-Goegnies.	5,564	495	445	456	— 39
Frameries.	9,953	658	654	800	+ 142
Carnières.	5,840	692	604	467	— 225
Boussu.	8,753	1,217	910	688	— 529
Mont-sur-Marchienne.	6,718	565	584	527	— 36
Peruwelz.	7,990	559	511	615	+ 56
Hornu.	8,161	210	508	594	+ 384
Houdeng-Aimeries.	5,990	385	383	454	+ 40
Thuin.	5,457	465	417	394	— 71
Couillet.	7,133	598	556	511	— 87
La Bouverie.	6,076	699	489	434	— 265
Dampremy.	8,176	810	949	576	— 234
Pâturages.	9,886	897	878	660	— 237
Gosselies.	8,302	1,139	798	567	— 572

VILLES ET COMMUNES.	POPULATION au 31 déc. 1881. — Ann. statistique 1882.	POPULATION des écoles primaires communales en			DIFFÉRENCES en plus et en moins entre 1878 et 1883.
		1878.	1880.	1883.	
Leuze	6,270	742	603	591	— 351
Farciennes	3,200	450	327	303	— 147
Ath.	9,367	489	511	507	+ 18
Cuesmes	7,047	753	460	372	— 381
Lessines	7,381	762	633	568	— 394
Braine-le-Comte	7,857	231	327	376	+ 145
Baudour	5,597	526	383	231	— 295
Soignies	8,223	270	360	327	+ 57
Binche	9,225	465	356	336	— 227
Ellezelles	5,363	466	197	166	— 300
Liège.					
Jemeppe	6,470	550	551	714	+ 184
Ensival	5,849	504	554	644	+ 140
Ans	5,742	295	703	629	+ 334
Chênée	5,778	645	588	621	— 24
Ougrée	8,375	952	920	872	— 80
Saint-Georges	5,751	566	573	560	— 6
Montegnée	7,158	467	406	530	+ 63
Spa	6,723	501	422	459	— 43
Grivegnée	7,507	589	625	494	— 95
Limbourg.					
Tongres	8,335	1,066	290	325	— 741
Luxembourg					
Arlon	7,326	608	638	766	+ 98
Namur.					
Dinant	6,484	446	395	339	— 107
Andenne	7,419	607	478	155	— 472

TABLEAU VII.

Recensement scolaire du 13 décembre 1883. — Tableau des écoles officielles primaires et gardiennes dépeuplées.

CANTON SCOLAIRE DE	COMMUNES.	NOMBRE D'ÉLÈVES.		Observations.
		Filles.	Garçons.	
Anvers	1. Kessel	0	0	
	2. S'Gravenwezel	1	2	
	3. Vremde	"	2	
	4. Waarloos	0	0	
Hérenthals	5. Norderwyck	1	1	École primaire.
	6. Oevel	2	2	Id.
	7. Tongerlo (Centre).	0	0	Id.
	8. Id. (Id.).	0	0	École gardienne.
	9. Vorst	2	3	
Turnhout	10. Bar-le-Duc	2	"	
	11. Desschel	0	0	École fermée.
	12. Gierle	0	0	
	13. Meir	4	0	École de filles.
	14. Ryckevorsel	3	"	
	15. Id.	"	4	
Malines	16. Vlimmeren	1	"	
	17. Duffel (Mylstraat)	"	1	
	18. Hingene (Centre)	2	1	
	19. Lippeloo	0	0	
Bruxelles	20. Lombeek-Notre-Dame	2	1	
	21. Maxenzeele	3	2	
	22. Molhem (Bollebeek	1	4	
Aerschot	23. Wolverthem (Rossem).	2	3	
	24. Langdorp (Wolfsdonk)	4	1	
Louvain	25. Huidenberg	3	"	École de filles.
Tirlemont	26. Kersbeek (Miscom)	2	2	
	27. Oostroosebeke	"	2	
Bruges	28. Ousselghem	0	0	
	29. Ruysselede (Veld).	0	3	
	30. Saint-Pierre-Capelle	0	0	
	31. Uytkerke	1	"	
	32. Ardoye	1	"	
	33. Id.	"	3	
	34. Denterghem (Centre).	0	0	

CANTON SCOLAIRE DE	COMMUNES.	NOMBRE D'ÉLÈVES.		Observations.
		Filles.	Garçons.	
Bruges (suite)	35. Eeghem	»	1	École de filles.
	36. Eerneghem	3	2	
	37. Ichteghem	»	2	
	38. Markeghem	0	»	
	39. Leke	5	0	
	40. Neulebeke (Marieloop) . . .	0	0	
	41. Oyghem	1	3	
	42. Vive-Saint-Bavon	»	1	
	43. Wielsbeke	0	0	
	44. Zande	0	0	
	45. Anseghem	0	0	
	46. Autryve	2	3	
	47. Bavichove	»	2	
	48. Belleghem	0	0	
	49. Bossuyt	0	0	
Courtrai	50. Coyghem	0	»	École de filles.
	51. Deerlyk (Saint-Louis) . . .	1	2	
	52. Desselghem	0	0	
	53. Id.	0	0	
	54. Espierres	5	»	
	55. Heestert	»	2	
	56. Ingoyghem	1	»	
	57. Saint-Genois (Liefkensb.) . .	1	2	
	58. Geluwe	1	1	
	59. Ledegem	»	5	
Menin	60. Marcke	0	4	École Van de Walle.
	61. Rollegghem	0	0	
	62. Beveren (R.)	0	0	
Roulers	63. Cachtem	1	1	
	64. Emelgem	»	1	
	65. Ouckene	3	»	
	66. Rollegghem (Cap.)	0	0	
	67. Rumbeko	»	2	
Ypres	68. Westvleteren	»	3	
	69. Cruysbautem (Marollen) . .	1	3	
Audenarde	70. Huyse (Centre)	0	0	
	71. Id. (Lozen)	2	»	
	72. Mooreghem	2	3	

CANTON SCOLAIRE DE	COMMUNES.	NOMBRE D'ÉLÈVES.		Observations.
		Filles.	Garçons.	
Audenarde (suite) . . .	73. Mullem.	»	5	
	74. Nokere.	1	3	
	75. Olsene.	»	2	
	76. Oycke	5	»	
	77. Yolkeghem	1	1	
	78. Wanueghem-Lede	»	2	
Eecloo	79. Adegghem (Centre)	5	»	
	80. Id.	»	4	
	81. Id. (Cruypuit)	1	2	
	82. Maldegghem (Donk).	0	0	
	83. Oostwynckel	»	1	
	84. Ronsele	0	0	
Ledeberg	85. Sleydinge	»	2	
	86. Id.	2	»	
	87. Cluysen	1	3	
	88. Desteldonck	»	3	
	89. Aeltre (Pont)	0	0	
	90. Bachte-Maria-Lerne	0	0	
Tronchiennes	91. Eecke	0	0	
	92. Gotthem	2	1	
	93. Hansbeke	1	1	
	94. Lerne-Saint-Martin	1	1	
	95. Lovendegghem (Eeksk)	0	0	
	96. Meygem	»	1	
Alost.	97. Poesele.	5	2	
	98. Poucques.	0	0	
	99. Seevergem	0	0	
	100. Tronchiennes (Baarle)	0	0	
	101. Impe	1	1	
	102. Ottergem	0	0	
Termonde.	103. Zele (Heikant).	0	0	
	104. Beveren (Thyskenshoek).	0	0	
St-Nicolas.	105. Id. (École gard.) (centre).	1	1	
	106. Nieukerken.	1	2	
Grammont	107. Pollaere	1	4	
	108. Saint-Antelinckx.	0	0	
Lokeren	109. Belcele (Puyvelde)	»	1	
	110. Elverseele	»	1	
	111. Saint-Paul	3	1	

CANTON SCOLAIRE DE	COMMUNES.	NOMBRE D'ÉLÈVES.		Observations.
		Filles.	Garçons.	
Lokeren (suite) . . .	112. Sinay (Centre)	4	"	
	113. Id. id.	"	5	
	114. Thielrode	"	4	
	115. Id.	1	"	
	116. Waasmunster (Centre). . .	"	1	
	117. Id. (Sombeke). . .	"	1	
	118. Boucle-Saint-Blaise	"	2	
	119. Essche-Saint-Liévin	1	"	
	120. Godveerdegem	3	1	
Sottegem	121. Michelbeke	"	2	
	122. Oombergen	1	2	
	123. Segelsem	0	0	
	124. Strypen.	"	2	
	125. Woubrechtghem.	0	0	
Ath	126. Lombise.	"	2	
Soignies	127. Saint-Pierre-Capelle. . . .	0	0	École Mareq.
Chimay.	128. Monceau-Imbrechies. . . .	3	"	École de filles.
Fraisnes-lez-Buissenal.	129. Mont-Saint-Aubert	5	"	Id.
Hasselt	130. Berbroek	1	2	
	131. Cosen.	1	"	
	132. Id. (Cortenbosch). . . .	"	1	
	133. Fologne.	0	0	
	134. Halen (Zelck).	2	2	
	135. Hasselt (Godscheid)	"	1	
	136. Heers.	"	4	
	137. Herck-la-Ville	5	"	
	138. Id. Saint-Lambert	"	2	
	139. Linckhout.	"	4	
	140. Runkelen	0	0	
	141. Spalbeek	"	4	
	142. Stevoort.	"	3	
	143. Wilderen	1	1	
	144. Wimmertingen	"	4	
Beerlingen.	145. Beverloo.	2	"	Id.
	146. Coursel (Centre)	1	2	

CANTON SCOLAIRE DE	COMMUNES.	NOMBRE D'ÉLÈVES.		Observations.
		Filles.	Garçons.	
Beerlingen (suite).	147. Coursel (Stall)	0	0	Sans titulaire.
	148. Grand-Brogel	»	»	
	149. Hamont	»	4	
	150. Helchteren	0	0	
	151. Heppen	1	3	
	152. Heusden (Eversel)	0	0	
	153. Houthalen	»	3	
	154. Houthalen	1	»	
	155. Lille-Saint-Hubert	»	»	
	156. Lommel (Kerkhoven)	»	»	
	157. Lummen (Centre)	3	»	Id.
	158. Lummen (Genebosch)	2	2	
	159. Overpelt (Lindel-Hoeven)	3	2	
	160. Peer-Linde	0	0	
	161. Petit-Brogel	0	0	
	162. Quaedmehelen (Genendyk)	0	0	
	163. Stockroye	0	0	
	164. Tessenderloo (Engsbergs)	0	0	
	165. Wychmael	1	4	
	166. Zolder (Centre)	1	2	
Maaseyck	167. Beeck	3	1	Pas d'instituteur.
	168. Ellicom	0	0	
	169. Eygenbilsen	0	0	
	170. Gellick	1	1	
	171. Gerdingen	»	»	
	172. Gruitrode	1	3	
	173. Meeuwen	0	0	
	174. Munsterbilsen	1	»	
	175. Id.	»	2	
	176. Niel	1	»	
	177. Opglabbeek	»	4	
	178. Ophoven (Geyssingen)	0	0	
	179. Opitter	0	0	
	180. Opoeteren	1	1	
	181. Reppel	0	0	

CANTON SCOLAIRE DE	COMMUNES.	NOMBRE D'ÉLÈVES.		Observations.
		Filles.	Garçons.	
Maeseyck (suite) . . .	182. Sutendael	1	1	
	183. Uyckhoven	3	1	
	184. Wyshaegen	0	0	
	185. Berg	0	0	
	186. Beverst	0	0	
	187. Cortessem	3	»	École de filles.
	188. Gors-op-Leeuw	1	2	
	189. Grand-Spauwen	0	0	
	190. Herderen	0	0	
	191. Hex	4	1	
	192. Hoesselt	»	2	
	193. Id.	4	»	
	194. Id. Alt-Hoesselt	3	1	
	195. Horpmael	4	1	
Tongres	196. Martenslinde	0	0	
	197. Membruggen	0	0	
	198. Millen lez-Tongres	3	2	
	199. Nederheim	0	0	
	200. Petit-Spauwen	1	1	
	201. Pirange	0	0	
	202. Riempest	1	1	
	203. Rixingen	0	0	
	204. Rommershoven	1	3	
	205. Rosmeer	»	1	
	206. Ryckhoven	0	0	
	207. Vliermael-Root	0	0	
	208. Vlytingen	4	»	
	209. Wonck	3	»	
Aubel	210. Aubel (Laclose)	»	2	
	211. Gemmenich	2	»	École de filles.
	212. Moresnet	3	»	Id
	213. Sippenaeken	0	0	
	214. Hombourg	2	»	(Centre).
Chénée	215. Id.	»	3	Id.
	216. Ernonheid	»	2	

CANTON SCOLAIRE DE	COMMUNES.	NOMBRE D'ÉLÈVES.		Observations.
		Filles.	Garçons.	
Hollogne-aux-Pierres .	217. Thys	0	0	École des filles.
	218. Voroux-Goreux	»	5	
Waremmes	219. Attenhoven	5	»	
	220. Neerhespen	1	4	
	221. Neerlanden	2	3	
Marche	222. Amonines	1	1	Id.
	223. Belle	3	2	
	224. Halleux	0	0	
	225. Marcour (Devantave)	»	2	
	226. Id. (Cielle)	0	0	
Bastogne	227. Tohogne	2	»	
	228. Hompré (Remoiville)	2	3	
	229. Longvilly (Moinet)	2	3	
	230. Ortho (Buisson)	0	0	
	231. Tillet (Magerotte)	1	5	
	232. Villers-la-Bonne-Eau (Lutremange)	4	1	
	233. Berlogne	»	3	
	234. Id. (Compogne)	3	»	
Houffalize	235. Bibain (Fraiture)	3	2	Id.
	236. Cherain (Brisy)	1	3	
	237. Malempré	0	0	
	238. Mont	1	2	
	239. Samrée (Bériménil)	2	5	
	240. Vaux-Chavanne	2	2	
S'-Hubert	241. Mirwart	»	2	
	242. Redu	4	»	
	243. Tellin	2	»	
	244. Bodange	1	»	
Arlon	245. Grend'el	1	2	Id.
	246. Guirsch	0	0	
	247. Guirlange	0	0	
	248. Hollange	0	0	
	249. Nobressart	1	»	
Bouillon	250. Wiesembach	»	5	Id.
	251. Carlsbourg	2	2	
	252. Saint-Mard	3	»	
Neufchâteau	253. Anlier (Bohème)	1	2	

CANTON SCOLAIRE DE	COMMUNES.	NOMBRE D'ÉLÈVES.		Observations.
		Filles.	Garçons.	
Ciney	254. Courrière	4	»	École de filles.
	255. Durnal	5	»	
	256. Evelette	4	»	Id.
	257. Haltinne	5	»	Id.
	258. Sovet	0	0	
	259. Schaltin	»	5	
Namur	260. Id.	1	»	
	261. Boneffe	»	1	
Morialmé	262. Tarcienne	5	»	Id.
Beauraing	263. Bourseigne-Vieille	0	0	
	264. Graide	5	»	Id.
	265. Hour	5	»	Id.
	266. Achène	0	0	
	267. Id.	0	0	
	268. Aves-Auffe	0	0	
Dinant	269. Bure	»	5	
	270. Id.	4	»	
	271. Conneux	5	2	
	272. Doriane	0	0	
	273. Gerin	5	»	Id.
	274. Lavaux-Sainte-Anne	»	5	
	275. Id.	2	»	
	276. Onhaye	5	»	Id.
	277. Thynes	0	0	
	278. Villers-sur-Lesse	0	0	
	279. Id.	»	2	
Mariembourg	280. Waillet	0	0	
	281. Gonrieux	4	»	Id.
	282. Pesches	4	»	Id.
	283. Id.	2	2	École gardienne.
	284. Roly	3	3	
	285. Villers-en-Fagne	1	5	

*Relevé par province des communes où des écoles étaient vides
le 13 décembre 1883.*

Province d'Auvers :

1. Kessel.
2. Waarloos.
3. Tongerlo (Centre).
4. Id. (École gardienne).
5. Desschel (École fermée).
6. Gierle.
7. Lippeloo.

Province de Brabant :

Province de la Flandre occidentale :

1. Ousselghem.
2. Saint-Pierre-Capelle.
3. Denterghem (Centre).
4. Markeghem (École de filles).
5. Neulebeke (Marieloop).
6. Wielsbeke.
7. Zande.
8. Anseghem.
9. Belleghem.
10. Bossuyt.
11. Coyghem.
12. Desselghem.
13. Id.
14. Rollegghem.
15. Reveren.
16. Rollegghem (Cap.).

Flandre orientale :

1. Huyse (Centre).
2. Maldeghem (Donck).
3. Ronsele.
4. Aeltre (Pont).
5. Bachte-Maria-Lerne.
6. Eecke.
7. Lovendegem (Eekst).
8. Pouques.
9. Seevergem.
10. Tronchiennes (Baerle).
11. Ottergem.

12. Zele (Heikant).
13. Beveren (Waes) Teiskenshoek.
14. Saint-Antelynckx.
15. Segelsem.
16. Woubrechtgem.

Province du Hainaut :

1. Saint-Pierre-Capelle (École Marcq).

Province de Liège :

1. Sippenaeken.
2. Thys.

Province de Luxembourg :

1. Halleux.
2. Marcour (Cielle).
3. Ortho (Buisson).
4. Malempré.
5. Gurisch.
6. Guirlange.
7. Hollange.

Province de Limbourg :

1. Fologne.
2. Runkelen.
3. Coursel (Stall).
4. Grand Brogel (Sans titulaire).
5. Helchteren.
6. Heusden (Eversel).
7. Lille-Saint-Hubert.
8. Lommel.
9. Peer-Linde.
10. Petit-Brogel.
11. Quaedmechelen.
12. Stockroye.
13. Tessenderloo.
14. Ellicom.
15. Eygenbilsen.
16. Meeuwen.
17. Ophoven (Geyssingen).
18. Opitter.
19. Reppel.

- 20. Wyshaegen.
- 21. Berg.
- 22. Beverst.
- 23. Grand-spauwen.
- 24. Herderen.
- 25. Martenslinde.
- 26. Memsbruggen.
- 27. Nederheim.
- 28. Pirange.
- 29. Rixingen.
- 30. Ryckhoven.
- 31. Vliermael-Root.

- 32. Gerdingen (Pas de titulaire).

Province de Namur :

- 1. Sovet.
 - 2. Bourseigne. (Vieille).
 - 3. Achène.
 - 4. Id.
 - 5. Aves-Auffe.
 - 6. Dorinne.
 - 7. Thynes.
 - 8. Villers-sur-Lesse.
 - 9. Waillet.
-

Population totale des écoles primaires et gardiennes, publiques et privées du royaume d'après la statistique dressée pour les écoles privées par les comités diocésains.

PROVINCES.	POPULATION.	ÉCOLES OFFICIELLES. Elèves recensés le 13 décembre 1883.				A. TOTAUX.	ÉCOLES PRIVÉES. Population d'après la statistique dressée le 5 mars 1885 par M. Malou.			B. TOTAUX.	TOTAL DES ÉLÈVES renseignés dans les colonnes A et B.	PROPORTION par cent habitants
		ÉCOLES PRIMAIRES.		ÉCOLES GARDIENNES.			ÉCOLES PRIMAIRES.		ÉCOLES gardiennes. — Filles et garçons.			
		Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.		Filles.	Garçons.				
Anvers	602,698	10,714	12,854	2,028	1,789	27,365	54,594	31,411	15,976	81,781	109,146	18.10
Brabant	1,016,991	51,291	58,088	5,895	6,285	81,559	46,241	56,450	17,955	100,606	182,165	17.97
Flandre occidentale.	705,777	6,270	9,157	1,754	1,524	18,485	45,526	55,955	22,226	101,505	119,990	17.04
Flandre orientale.	898,357	12,215	14,512	5,621	5,315	55,659	47,277	44,706	55,025	127,008	160,667	17.88
Hainaut	998,607	34,703	45,375	9,350	7,874	97,502	52,151	20,402	27,924	80,477	177,779	17.80
Liège	685,769	27,645	51,855	4,045	5,965	67,504	21,494	15,619	8,146	45,259	112,765	16.49
Limbourg.	211,165	2,506	2,682	245	249	5,471	12,728	12,855	5,454	29,017	54,448	18.55
Luxembourg	213,770	7,048	9,451	779	770	18,048	10,741	9,250	2,700	22,671	40,719	19.05
Namur	525,685	10,194	14,375	1,911	1,287	27,767	14,067	10,255	9,791	54,115	61,880	19. "
	5,655,197	142,582	178,527	29,604	26,847	377,160	262,419	216,861	145,157	622,457	999,597	17.67